

Quand l'étranger se fait protecteur...



Olivier Daviet
Psychologue

Protéger l'étranger ou s'en protéger ?
L'étranger oscille entre victime et bourreau.
Ici Docteur Jekyll, là Mister Hyde.
Point d'ambivalence !
Et ces étrangers protecteurs investis notamment dans «l'aide à la personne», à notre sécurité ?
Quel paradoxe que de s'en remettre entre les mains protectrices de son «démon» !
Et si, en fin de compte, on ne fait que s'inventer de l'étranger parce qu'on a maille à partir avec notre étrangeté ?
Il faut dès lors se protéger de notre étrangeté, conclut ici Olivier Daviet, condition d'accès à l'ambivalence qui nous épargne de la fixation pathologique.

La « figure de l'étranger » supporte généralement mal la demi-mesure : à protéger ou *s'en* protéger. Un tel clivage, ça frise le paradoxe... L'étranger semble condamné à ne prendre que les rôles de *victime* ou de *bourreau* sur la scène sociale. C'est évidemment cette seconde option qui est prise par les mouvements populistes de droite : l'étranger c'est celui qui dérobe (notre pain, nos femmes, voire notre travail - pénibilité comprise...), celui qui transforme ou, pire, rend impure notre identité et nos traditions, voire finira par effacer les autochtones... Cet édifice rhétorique reste évidemment à déconstruire continuellement. De l'autre côté de l'échiquier idéologique, chez les militants des Droits de l'Homme par exemple, les choses semblent s'organiser à l'exact inverse : devant les discriminations galopantes, la tendance est à la victimisation, au risque d'un retrait de la responsabilité subjective ou groupale à ces autres, s'ils sont étrangers, qui peut parfois friser l'infantilisation.

Ces constats font penser que la figure de l'étranger a tendance à ronger nos capacités d'ambivalence¹. Le rapport à l'étranger semble par ailleurs dénué de *symétrie*, ce qui n'est pas un hasard : est « étranger » par définition celui auquel on a du mal à s'identifier (celui dont on ne se sent pas *l'identique*). Pourtant, on est précisément toujours un étranger pour celui qu'on considère comme tel, ce qui installe la symétrie au cœur de la relation...

comme deux aimants de même polarité se repoussent? D'où sans doute cette difficulté à ne considérer, *a priori*, cet autre autrement que comme un monstre menaçant ou un enfant fragile (ce qui correspond, soit dit en passant, aux deux extrêmes de la perception de nous-mêmes...).

Une illustration de cela, peut-être même une cristallisation de ce phénomène, est observable dans le rapport à l'étranger quand il parle sa langue ou quand il tente maladroitement d'utiliser la notre.

Le recours de l'étranger à une langue élémentaire, simplifiée à l'extrême par manque de maîtrise de celle-ci (verbe à l'infinitif, mots écorchés, adjectifs mal accordés, onomatopées, etc...) conduit bien souvent l'interlocuteur autochtone à adopter un langage normalement réservé aux nourrissons et, dans le même temps, à monter d'un coup le volume de sa voix, comme on hurle dans les oreilles d'une vieille personne en présumant de sa surdité...

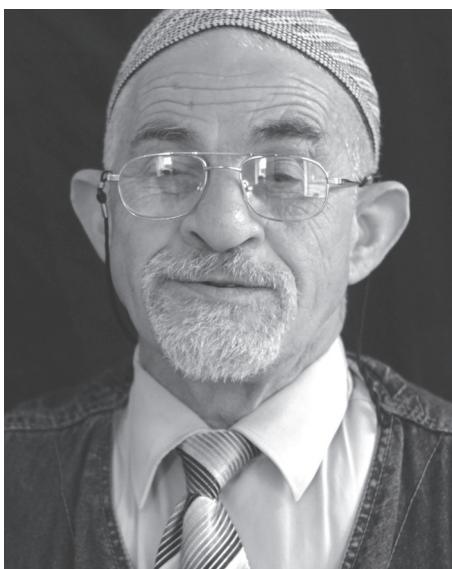
Sur le versant agressif, on va du : « Il comprend bien quand ça l'arrange! », entendu à maintes reprises dans des contextes d'accompagnement, par ailleurs bienveillants, jusqu'au « On dirait qu'il se moque de nous », lorsque l'interprétation de mots inconnus² appelle la persécution. L'absence d'interprète rend généralement plutôt interprétatif...

La peur de l'étranger, comme toutes les peurs considérées dans leur fonction

(biologique) de survie, serait le préalable au déclenchement d'une protection (de soi-même). Parmi les choses dont il est question de se protéger face à un étranger, on peut penser que l'*exogamie*³ figure en bonne place⁴ : rejeter le *différent* pour rester fidèle au clan, ne pas laisser poindre l'infidélité ou la déloyauté, ne pas risquer surtout l'exclusion du groupe ou l'amputation narcissique qui irait avec (« Qui deviendrais-je si je ne suis plus des leurs? »).

Il faut protéger les étrangers!

« En partant d'ici, pour quel paradis ou pour quel enfer... J'oublierai mon nom, j'oublierai ma ville J'oublierai même que je pars pour l'exil » (*Juliette, Aller sans retour*⁵)



La notion et l'éthique de l'hospitalité impliquent la protection des hôtes comme responsabilité pour le maître d'un lieu, sensé mettre ses hôtes à l'abri derrière ses murailles. L'aggravation des inégalités entre « Nord et Sud » dans notre contexte de globalisation malmenante, couplée à la relative hébétude dans laquelle plonge le déracinement dévoilent cette « humanité nue » que chante Juliette à propos de ces « étranges étrangers ». C'est bien d'une « mise à l'abri » que parle la Convention de Genève de 1951 qui établit les droits des réfugiés. Depuis les années 1990, le fait de demeurer sous l'égide de cette convention place l'Europe et ses pays membres dans le paradoxe, puisqu'il est

désormais question de commencer par mettre les requérants d'asile à l'abri... dans une salle d'interrogatoire! Ils devront y montrer patte sanglante pour prouver la véracité de leurs déclarations et l'intensité des persécutions qu'ils ont subi, faute de quoi ils pourraient devoir retourner sur les lieux où elles se sont déroulées... Un exemple me revient d'une famille à qui l'OFPRA⁶ demandait de fournir un certificat de naissance de leur fille aînée : leur départ précipité les avait contraint à la laisser dans leur pays d'origine et ils ne parvenaient plus à avoir de ses nouvelles, ce qui les plongeait évidemment dans une très grande angoisse. Il leur fallait donc trouver quelqu'un, sur place, susceptible de pouvoir s'adresser au pouvoir local, par ailleurs leur persécuteur, afin d'obtenir le document officiel concernant leur enfant disparu, afin de continuer leur procédure de demande d'asile...

Quand le « persécuté potentiel » déclare qu'il est mineur et qu'il a rejoint notre pays sans ses parents, le paradoxe grimpe encore d'un étage, puisqu'on fait subir à la personne des tests osseux afin de déterminer son âge véritable. Si les tests effectués lui établissent un âge supérieur à 18 ans, l'ancien « mineur isolé » sera exclu des dispositifs de « protection de l'enfance » pour rejoindre les rangs des demandeurs d'asile ordinaires.

Les étrangers participent à protéger le corps social !

Il est par ailleurs remarquable que les personnes immigrées soient sur-représentées dans les secteurs de « l'aide à la personne » et de la « sécurité ». Les causes raisonnables sont évidemment à chercher dans la tension du marché de l'emploi dans ces secteurs, ainsi que dans le faible niveau scolaire exigé pour les exercer⁷. Mais le résultat est tout de même intrigant au regard des points développés plus haut... Ce sont des femmes plus ou moins fraîchement débarquées

d'un lointain ailleurs qui se trouvent ainsi socialement mandatées pour prendre soin de « nos » anciens ou des « nôtres » en situation de handicap. Ce sont des hommes qui, plus encore que les femmes représentent une incarnation de la dangerosité contemporaine, mettent en jeu leur corps pour assurer la sécurité de « nos » supermarchés et parfois de « nos » établissements publics.

Quand le dernier rempart contre l'isolement d'une personne ayant connu le fameux « temps des colonies » s'avère noir de peau, quand un autochtone est mis dehors d'un lieu public par un agent à l'accent bigarré, ne nous trouvons-nous pas face à un paradoxe supplémentaire⁸?

On pourrait ajouter à ces exemples celui de l'église catholique qui, faute de vocations, recrute désormais des prêtres dans la pieuse Afrique francophone⁹ ou tous ces médecins étrangers sans lesquels le service de santé publique ne pourrait pas être assuré. L'étranger se trouve alors placé en sauveur de nos âmes ou en protecteur face à la maladie et à la mort.

Il faut protéger son étrangeté!

Et si tous ces paradoxes prenaient appui sur celui de la présence de l'étrangeté à l'intérieur même de notre identité? Protéger l'étranger serait alors aussi protéger l'étrangeté en nous-même - cette complexité subjective qui nous fait les uns les autres - de la pression normative, des velléités de contrôle propres à tous les groupes (qui cherchent « naturellement » à faire le ménage dans leurs rangs...).

Protéger cet écart entre soi et soi-même, cet espace de création nourri d'incertitude, cet endroit qui échappe à notre contrôle et nous déséquilibre. Mais c'est bien via le déséquilibre que se font les pas et que le corps se meut. Retour à l'échelle du corps social : l'étranger ne serait-il pas la condition

nécessaire (même si pas suffisante...) à ce que la vie y circule? Protéger cette étrangeté-là, c'est *se protéger tous ensemble* contre les démons qui nous sont à tous bien trop familiers... ■

1. L'ambivalence est cette capacité à tresser ensemble l'amour et la haine que nous nous ressentons à l'égard d'un autre. L'absence totale d'ambivalence signe généralement un fonctionnement pathologique.
2. Les étrangers parlent généralement « étranger »...
3. « Coutume suivant laquelle les mariages se font entre les membres de clans différents » Petit Robert 2009, p.978.
4. Le couple père-fille actuellement à la tête du principal parti d'extrême-droite en France pourrait en constituer une triste illustration.
5. Dans la chanson « Aller sans retour » de l'album « Bijoux et babioles », 2008, Polydor.
6. Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides.
7. Il est important de ne pas oublier que le niveau scolaire est établi à partir de critères locaux : la non reconnaissance des diplômes et expériences extra-nationales de personnes formées et/ou ayant exercé à l'étranger peut aller jusqu'à limiter un médecin à une pratique d'aide-soignante.
8. A moins évidemment que par une confusion non explicite des temps et des espaces, ces personnes ne soient réassignées ainsi à la place qui devrait rester la leur, au service du Maître...
9. Lire à ce propos le reportage de J.-M. Duvivier intitulé « Le crayon de Dieu n'a pas de gomme – Souvenirs d'un missionnaire en brousse normande », publié dans le numéro 8 de l'excellente revue XXI (<http://www.revue21.fr/Le-crayon-de-Dieu-n-a-pas-de-gomme,126>)

